

Visualisation

Question écrite (01/07/2021)**Obtention d'un « QR code » attestant d'une vaccination pour les Français de l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques sur l'obtention d'un « QR code » attestant d'une vaccination pour les Français de l'étranger. Certains d'entre eux se sont fait vacciner en France, mais faute de numéro de sécurité sociale ne peuvent récupérer leur attestation sur le site attestation-ameli.fr. D'autres se sont fait vacciner dans leur pays de résidence avec un des quatre vaccins homologués par l'Union européenne et voudraient bénéficier d'un QR code afin de l'intégrer dans le pass sanitaire français et/ou obtenir le certificat vert européen. Pour ces deux configurations, il semblerait qu'un professionnel de santé habilité puisse enregistrer la vaccination sur le téléservice « Vaccin Covid » afin de générer une attestation contenant un QR code valide. Toutefois, dans les faits, peu de professionnels semblent en avoir connaissance ou connaissent la façon de procéder. Elle souhaiterait s'assurer que cette démarche est possible pour les deux situations mentionnées. Elle voudrait savoir qui sont les professionnels pouvant réaliser cette opération et si l'information ainsi que la marche à suivre leur ont bien été communiqué.

Fermer